



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 6 MARS 2017 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Présentation des structures scolaires par Mme Ninon Pulver Piccot
7. Nomination d'une commission (5 membres) chargée d'examiner la révision des statuts de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

36 personnes sont présentes, 2 excusées (V. Tschopp et N. Wermuth Keyaerts), 1 absente (X. Boquillon). La majorité est fixée à 19 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président informe que la séance prévue le 26.06.2017 a été avancée au **19 juin 2017**. La sortie annuelle du Conseil aura lieu le samedi 10 juin l'après-midi avec repas du soir. Une invitation suivra.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, rapporte que, suite à la fermeture de la poste, celle-ci a donné son accord pour mettre en place une agence postale à Tannay. M. Cocaj était d'accord pour l'héberger mais a dû renoncer du fait qu'il n'avait pas de local assez grand pour entreposer les colis. La Municipalité a donc opté pour le service à domicile. Si on souhaite effectuer une opération postale, on place un écriteau sur la boîte aux lettres et le facteur vient chez vous. En cas d'absence lors de la tournée du facteur, c'est à l'office de poste de Coppet qu'il faudra retirer les lettres et colis recommandés. Une information de la poste parviendra aux habitants ces prochains jours. La poste de Mies fermera le 29 avril. Le numéro postal restera 1295 Tannay. Les habitants de Tannay pourront louer une case postale à Coppet.

Suite à la résiliation du contrat de bail de l'aubergiste, celui-ci a ouvert une action en annulation des résiliations. La Justice de paix a estimé qu'il y avait une erreur de procédure dans la formulation du courrier et a rendu nos démarches caduques. La régie a

reconnu n'avoir pas rédigé correctement le courrier de résiliation et a décidé de prendre à sa charge la totalité des frais inhérents à cet épisode fâcheux, soit les dépens à verser à M. Zumberi, les frais de justice ainsi que la totalité des frais d'avocat. La procédure de résiliation sera réactivée. Le Syndic ajoute que la Municipalité a fait récemment savoir à M. Zumberi qu'elle pourrait envisager un arrangement à l'amiable, proposition à laquelle il n'a pas donné suite jusqu'ici.

G. van Gelder⁴

Concernant le projet de la RC1, il indique que les Conseils communaux de Tannay, Founex et Coppet ont accepté les préavis à une large majorité. Par contre, la commune de Mies veut d'abord régler ses soucis relatifs à la péréquation ; elle présentera ensuite le préavis au Conseil Communal. Quant à Coppet, une collecte de signatures a été lancée par un comité référendaire opposé à la décision du Conseil communal. La récolte des signatures a lieu du 14 février au 15 mars. Si le projet est refusé, il aura un impact direct sur les autres communes concernées puisque cela signifiera le report sine die des travaux avec le retrait des subsides de la Confédération et du Canton prévus dans le plan de financement. Il n'y a à priori pas de plan B. Soit le projet de réhabilitation est approuvé par les quatre villages, soit le projet est abandonné dans son ensemble. Il faut espérer que les Coppétans feront le bon choix car ils bénéficieront des améliorations en matière de réduction du bruit grâce aux surfaces phono-absorbantes, ils rouleront plus en sécurité, en particulier grâce aux giratoires et à l'éclairage qui sera installé et ils profiteront également d'une piste cyclable digne de ce nom. Les conséquences d'un refus reporteraient un nouveau projet de réhabilitation de la RC1 à 2030 si on se base sur la durée d'étude du projet actuel. Une autre conséquence pour Tannay, si le projet est refusé, sera la nécessité de réfléchir à la sécurisation du carrefour de la route Duvillard et de la route Suisse par la construction d'un rond-point qui sera cette fois entièrement à la charge de la commune pour un coût probablement équivalent à notre contribution prévue pour la réhabilitation de la RC1. Nous attendons avec intérêt le résultat du référendum de Coppet et le vote du Conseil communal de Mies avant de décider des actions à mener.

Les travaux à la route Suisse à Versoix commenceront le 10 avril. Les discussions autour de ce chantier ont permis aux Communes de Terre Sainte de mettre en place un outil de coordination pour inventorier tous les chantiers routiers dans nos villages et identifier des situations où l'accumulation de chantiers simultanés entraînerait de trop grandes gênes pour le trafic automobile. Ce système a déjà permis de corriger le timing d'un chantier à Commugny, qui sera reporté à une date ultérieure.

Swisscom avait annoncé l'année dernière qu'elle allait arrêter la téléphonie analogique d'ici fin 2017 pour passer au tout numérique. Une nouvelle centrale a donc été installée lundi dernier à l'administration communale, ainsi que de nouveaux postes téléphoniques compatibles. La transition s'est faite sans problème. Le coût de la nouvelle installation est de 12'587 CHF et était prévu dans le budget 2017. Après avoir effectué un comparatif entre opérateurs, la Municipalité a choisi de travailler avec Telco Pack, qui existe depuis 2009 et offre des prestations tarifaires plus intéressantes que Swisscom pour un service finalement équivalent puisque c'est le même réseau physique qui est utilisé. L'offre était moitié moins chère à 2'148 CHF par an. L'abonnement couvrira largement les besoins de la commune avec 5000 minutes incluses de conversation par mois et une connexion Internet supplémentaire.

N. Finkelstein informe qu'un groupe de réflexion pour la zone lacustre de Mies-Tannay a été créé et qu'il se compose de 4 représentants de chaque commune. Pour Tannay : Kristin Reynisdottir, Jean-Marc Keller, Nathan Finkelstein et Guy Van Gelder ; pour Mies : Guy Dériaz, Olivier Emery, Salvatore Mascali et Claude Hilfiker. Le mandat porte sur les activités à inclure dans cette zone, la disposition de ces activités (variantes), solliciter et intégrer les avis et suggestions des habitants des deux communes, le financement avec l'objectif que le projet n'engendre pas une augmentation de l'impôt communal et

l'intégration avec le projet d'aménagement de la RC1. Les étapes sont un accord de principe de collaboration Mies-Tannay, une pré-étude d'urbanisme, solliciter les Conseils communaux, avoir une discussion préliminaire avec le Canton, une pré-étude de réalisation, un concept de financement du projet et la rédaction des préavis d'études pour les Conseils communaux.

D. Rudaz informe que le projet de la buvette de la plage est urgent, car la cuisine n'est plus conforme. Il est prévu de conserver au maximum ce qui existe. La porte de la véranda et les vitrages seront doublés, la cuisine sera déplacée dans une partie de la véranda, ainsi que des toilettes pour le restaurant. Un bâtiment sera créé avec des locaux d'entreposage pour fruits et légumes et des sanitaires publics. Un préavis sera présenté au Conseil Communal.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

Rien à signaler.

6. Présentation des structures scolaires par Mme Ninon Pulver Piccot

AJET - Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte. 973 enfants (sans les crèches), environ 100 emplois, budget annuel 10 millions.

ASCOT – Association scolaire de Terre Sainte – Mise à disposition des locaux et installations, gestion des transports scolaires, cantine, devoirs surveillés, camps, une dizaine d'emplois, budget 11 millions.

ARSCO SA – Société immobilière qui s'occupe des terrains, de la construction et de la gestion des bâtiments et des aménagements d'intérêts publics, 25 employés.

CESCOT - Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte. Lieu d'échanges permettant l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale. Pas de pouvoir exécutif ni législatif. Site à consulter : www.terre-sainte-grandir.ch.

7. Nomination d'une commission (5 membres) chargée d'examiner la révision des statuts de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Sont élus par acclamation : A. Mir, M.-D. Guex, M.-N. Favarger Schmidt, J. Levy et F. Gerig.

8. Propositions individuelles et divers

M. Polydor suggère de changer de régie qui a fait des erreurs. Le Syndic relate que la Municipalité s'est posé la question et a décidé que le moment n'était pas opportun pour changer de régie.

J. Monney a essayé de mettre sa belle-mère sur la liste pour la location des appartements communaux, mais n'a jamais pu atteindre la bonne personne. D. Rudaz informe qu'elle a appris que la régie ne s'occupait pas d'établir des listes d'appartements de la commune. Pour les appartements du centre du village subventionnés par le canton, les locataires sont acceptés en fonction du salaire. Pour les autres appartements, elle demande de s'adresser au greffe, qui établira une liste. La régie a été informée.

D. Levy trouve des contradictions dans les communications de la Municipalité. Elle parle d'une belle vue sur le lac et veut construire un port de 150 bateaux devant la buvette.

N. Finkelstein rappelle qu'un sondage avait montré que 90% des sondés voulait un port de 150 ou moins. Il affirme qu'un port de 50 places ne vaut pas la peine et coûte cher.

J. Monney demande si un approfondissement du port a été étudié, car le tirant d'eau est très bas. N. Finkelstein dit que le problème sera étudié.

A. Weil demande si un giratoire est inclus dans le projet du port. N. Finkelstein rappelle que le giratoire fait partie du projet de la RC1. En cas d'échec du projet, il sera remis en question.

J.-P. Fonta rappelle qu'on a voté contre le port par referendum et demande si nous sommes dans un pré-projet et s'il y a un alignement entre Mies et Tannay. Le Syndic explique que ce groupe de réflexion a été constitué à la fin de la précédente législature afin de relancer la réflexion et qu'il comprend des adversaires et des personnes favorables à l'ancien projet du port. N. Finkelstein a présenté le fruit de la réflexion des membres de ce groupe. La plage de Mies doit être intégrée. Le groupe de réflexion s'est réuni 3-4 fois.

J.-P. Fonta se demande si nous sommes déjà dans la préfaisabilité et espère qu'on ne va pas engager des études coûteuses pour ensuite renoncer au port. N. Finkelstein est d'avis qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on ne veut pas de port et on n'a pas d'éléments pour prendre une décision sur le nombre de places. Il n'y a pas suffisamment d'informations pour établir un projet. La seule décision est que la buvette et le chantier naval seront conservés. Il est d'avis que pour l'étude on dépensera entre 20 et 40 mille francs (moitié Mies moitié Tannay). C'est un processus participatif ! Le Syndic rappelle que pour tout projet, le rôle de la Municipalité est de présenter un préavis au Conseil communal.

C. Monney demande s'il est possible de faire des propositions avant que la Municipalité établisse le préavis. Le Président rappelle qu'une commission sera nommée pour l'étude du préavis et que des débats auront lieu au Conseil.

S. Dasso comprend qu'il n'y aura plus de camping, alors que c'est le seul entre Genève et Prangins. N. Finkelstein rappelle que c'est une proposition. Le Syndic dit que la Municipalité a décidé de mettre cette zone prioritairement à disposition des Tannayrolis comme zone de loisir et non pas des gens de passage.

J. Monney demande quel était le revenu du camping. D. Rudaz dit le camping avait de moins en moins de monde en raison de la concurrence des campings français, qui offrent beaucoup plus que nous. Nos WC ne sont pas terribles, les douches vieillottes et le prix est trois fois plus élevé qu'en France. Le revenu est d'env. 12'000 francs par année.

C. Monney informe que lorsqu'elle travaillait à la buvette, la fréquentation était très basse et le prix de la nuit élevé. Le Syndic rappelle qu'il fallait assurer le salaire du gardien.

J.-M. Keller demande plus de fermeté à la Municipalité dans l'affaire de l'aubergiste et estime qu'il faut changer de régie pour éviter une erreur de plus. Le Syndic pense que ce n'est pas le moment.

J.-M. Keller demande si le composteur de la déchèterie va bientôt fonctionner.

N. Finkelstein explique que les panneaux solaires et le groupe électrogène n'étaient pas compatibles avec le composteur. Une ligne électrique sera tirée et tout devrait fonctionner dès cet été.

D. Lemme, responsable à la Poste, informe que, suite à la fermeture de la poste de Mies, le facteur restera le même. Les colis recommandés et actes de poursuites seront à Coppet. Les facteurs auront des séances d'information pour le service à domicile. Les cases postales pourront être louées à Coppet, où il reste de la place. Un nouveau dépliant officiel sera distribué en avril. Si le destinataire est à domicile, il reçoit les colis et recommandés à domicile. D : Lemme explique qu'il y a eu des malades et des accidentés, mais que la distribution est assurée avant 13h.

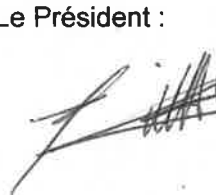
A. Weil demande si les travaux de la buvette ont été budgétés. D. Rudaz répond que non et relève qu'elle a donné une information au Conseil pour qu'il ne soit pas mis devant le fait accompli, mais qu'évidemment le budget sera présenté en temps utile. Les travaux seront relativement lourds et coûteux ; il faut changer toutes les fenêtres, faire une réflexion sur le chauffage, créer une cuisine professionnelle et revoir le bâtiment extérieur. L'architecte est Marc Lüthi de Tannay :

M.-N. Favarger Schmidt demande quel est le délai pour rendre le travail de la Commission pour la révision des statuts de l'ASCOT. N. Pulver Piccot répond qu'aucun délai n'a été fixé.

Concernant le Torry, M. Polydor demande si nous avons l'obligation de le remettre en état. N. Finkelstein relève que la Municipalité a pris l'engagement de le remettre en état après la démolition de la station d'épuration.

Le Président clôt la séance à 22h et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



Gilbert Caillet

La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer

